



15/2023

DECISION DU MAIRE

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX 2023F01 RELATIF A L'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DES MARES

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU le code des marchés publics issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation d'attribution au Maire,

CONSIDERANT que la proposition de la société SAS MABILEAU TP, rte de Nantes – BP 2014 – 44320 St Père en Retz, SIRET 501 503 304 00013 concernant les travaux de terrassement, voirie, assainissement eau pluvial de la route des Mares, correspond au besoin de la commune,

DECIDE

DE CONCLURE le marché public de travaux n°2023F01 concernant les travaux de terrassement, voirie, assainissement eau pluvial de la route des Mares pour un montant total de 439 786.20€ HT.

Le Maire de Frossay et le comptable public assignataire de Pornic sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT à FROSSAY,

Pour ampliation conforme au registre,

Le 9 juin 2023

**Le Maire,
Sylvain SCHERER**



Le Maire,

Sylvain SCHERER

Notifié ou affiché le :

La présente décision pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification aux intéressés ou de sa publication :
- par un recours gracieux, à adresser à l'attention de M. le Maire ;
- par un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes ;
- par la saisine de Monsieur le Préfet de la Loire-Atlantique en application de l'article L.2131-8 du Code général des collectivités territoriales

Accusé de réception en préfecture
044-214400616-20230609-D15-2023-DE
Date de télétransmission : 22/06/2023
Date de réception préfecture : 22/06/2023